

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-287

Adoption du règlement 2022-287 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

---

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2022-287 remplaçant le règlement numéro 2022-284 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement numéro 2022-287 entre en vigueur en date du présent avis.

[Ledit règlement](#) peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Signé : *Manon Donais*

Directrice générale et greffière-trésorière